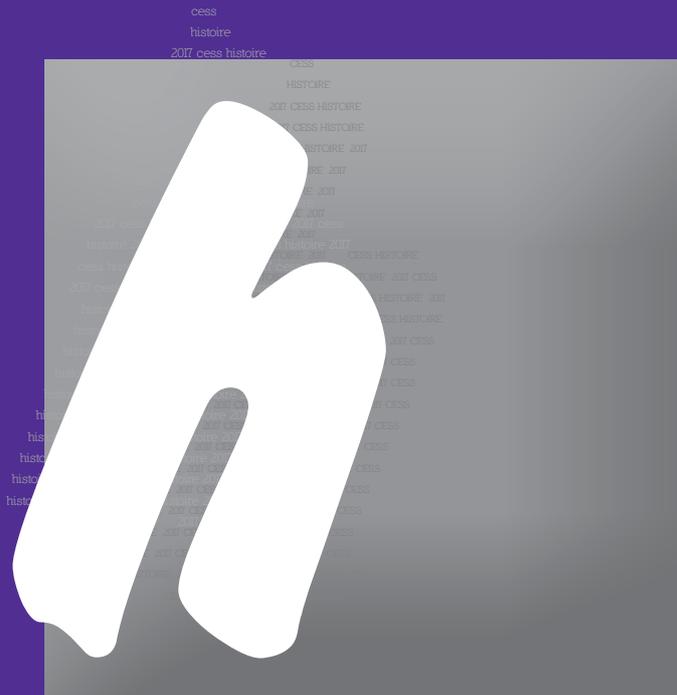


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2017

## HISTOIRE

### DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



# SOMMAIRE

Groupe de travail .....	2
Introduction .....	3
L'épreuve .....	3
Documents .....	3
Confidentialité .....	4
Description de l'épreuve et démarche de la compétence de critique .....	4
Modalités de passation .....	5
Modalités de correction .....	5
Encodage et calcul des résultats .....	6
Modalités de réussite .....	6
Envoi des résultats .....	7
Confidentialité des résultats .....	7
Retour qualitatif sur l'épreuve .....	8
Contacts utiles .....	9
Et l'année prochaine ? .....	9

## GRUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Stéphane ADAM, inspecteur et vice-président ;
- Mélanie BOST, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
- Marie-Claude CARLIER, professeure ;
- Christian CHARLIER, inspecteur ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Céline DEMOUSTIER, conseillère pédagogique ;
- Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
- Bénédicte FRANCK, conseillère pédagogique ;
- Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
- Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
- Barbara SWAELENS, professeure ;
- Romuald MOTTE, professeur ;
- Vincent SNAPPE, chargé de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;
- Catherine VERTRIEST, professeure.

# INTRODUCTION

Les épreuves externes certificatives communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

L'épreuve d'histoire cible en 2017 la compétence de critique. Elle est destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

## L'ÉPREUVE

### DOCUMENTS

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception.

Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve. Le sujet de l'épreuve (voir infra) ne pourra pas être communiqué aux élèves avant la passation.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, le chef d'établissement, la personne désignée par lui ou le représentant du P.O. pourra ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves :

Pour la version standard

- 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
- 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.

Pour les versions adaptées V1 et V2

- 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
- 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le *Guide de correction* de l'épreuve sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible à la direction après la passation de l'épreuve.

# CONFIDENTIALITÉ

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert — en violation des consignes et modalités de passation — un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recelé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE ET DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE CRITIQUE

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la compétence de critique. Outre la maîtrise de savoirs conceptuels, elle nécessite la mobilisation de connaissances contextuelles liées au moment-clé « Le XX<sup>e</sup> siècle – Croissance et crises » et plus particulièrement des savoirs concernant la période 1945-1975. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

La documentation composée de traces et de travaux de chercheurs doit être analysée et soumise à la critique. Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction permettent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, parmi les compétences-socles en formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve de fin de la 6<sup>e</sup> année.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger de la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ou à la problématique proposée ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents qu'il a jugés pertinents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ou de ce témoignage ?

Cette démarche en deux étapes est celle qui a été retenue comme modèle de famille de tâches pour les épreuves de compétence de critique diffusées par la Commission des Outils d'Évaluation ([www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)).

## MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **vendredi 16 juin 2017**. Chaque épreuve devra commencer entre 8h15 et 8h45.

Les documents de l'épreuve seront distribués aux enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation, à partir de 7 heures du matin.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de deux périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

L'élève n'a à sa disposition que le questionnaire et le portefeuille de documents qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

## MODALITÉS DE CORRECTION

Le *Guide de correction*, qui sera téléchargeable sur la plateforme sécurisée après la passation, donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

# ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

Le fichier Excel d'encodage des résultats est téléchargeable sur la plateforme sécurisée.

Le chef d'établissement le transmet aux enseignants le jour de la passation, dès 7 heures du matin.

Ce fichier Excel est utile à la correction : il permet de calculer le score global de chaque élève en encodant dans une grille les points par indicateurs.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



(exemple)

1 2 3 4

9720\_9721\_HIST\_6A.xlsx

Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

**Il convient de compléter un fichier par classe.**

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

## MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points pour la présente épreuve.

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

# ENVOI DES RÉSULTATS

Les fichiers Excel, complétés par les résultats des élèves, doivent être transmis à la Direction.

Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour le **le 27 juin au plus tard** à l'une des personnes de référence pour la province/région de l'établissement, conformément au tableau ci-dessous :

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Hainaut	<a href="mailto:guy.quintard@cfwb.be">guy.quintard@cfwb.be</a>	Guy Quintard Nathalie Blondiau	02/690 82 23 02/690 82 14
Liège	<a href="mailto:francois.brixy@cfwb.be">francois.brixy@cfwb.be</a>	François Brixy Noëlle Mahy	02/690 82 22 02/690 82 11
Luxembourg	<a href="mailto:leopold.kroemmer@cfwb.be">leopold.kroemmer@cfwb.be</a>	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Brabant wallon	<a href="mailto:leopold.kroemmer@cfwb.be">leopold.kroemmer@cfwb.be</a>	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Namur	<a href="mailto:leopold.kroemmer@cfwb.be">leopold.kroemmer@cfwb.be</a>	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Bruxelles-Capitale	<a href="mailto:katenda.bukumbabu@cfwb.be">katenda.bukumbabu@cfwb.be</a>	Katenda Bukumbabu Mélanie Bost	02/690 82 20 02/690 82 26

## CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires, conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

# RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CESS-histoire>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Nous vous remercions pour votre collaboration.

# CONTACTS UTILES

## Pour une question d'ordre logistique

### ■ Iris Vienne

Service général du Pilotage du Système éducatif  
02/690 81 91  
[iris.vienne@cfwb.be](mailto:iris.vienne@cfwb.be)

## Pour une question relative à la correction de l'épreuve

### ■ Permanence pour l'histoire :

02/690 80 57

Le vendredi 16 juin de 13h à 16h et les lundi 19 et mardi 20 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h

## Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

### ■ Katenda Bukumbabu

Service général du Pilotage du Système éducatif  
02/690 82 20  
[katenda.bukumbabu@cfwb.be](mailto:katenda.bukumbabu@cfwb.be)

## Pour tout autre question ou commentaire

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

# ET L'ANNÉE PROCHAINE ?

Veillez déjà noter qu'en juin **2018**, l'épreuve du CESS histoire portera cette fois sur la compétence de **synthèse**.

L'épreuve de juin 2018 nécessitera la mobilisation de savoirs conceptuels et, comme cette année, celle de connaissances contextuelles liées au moment-clé « Le XX<sup>e</sup> siècle – Croissance et crises », en particulier la situation socioéconomique en Europe pendant les décennies 1950-1980.

**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - [sophie.jeddi@cfwb.be](mailto:sophie.jeddi@cfwb.be)  
Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
[courrier@mediateurcf.be](mailto:courrier@mediateurcf.be)

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution



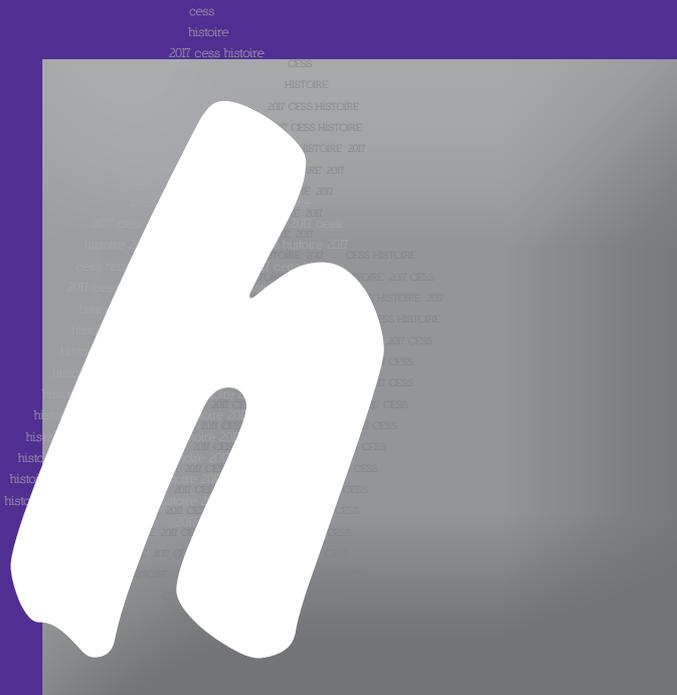
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2017

## HISTOIRE

### GUIDE DE CORRECTION



## Vue synthétique des critères, des indicateurs et de la pondération

Critères	Indicateurs	Evaluation chiffrée
<p><b>1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE</b></p> <p style="text-align: center;"><i>30 points</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève identifie comme <u>non pertinents</u> les documents 1, 2<sup>1</sup> et 4 <b>et</b> mentionne pour chaque document au moins un critère non respecté.</li> <li>• L'élève justifie la <u>non pertinence</u> des documents 1, 2<sup>1</sup> et 4 en confirmant le/les critère(s) non rencontré(s) par des <b>informations puisées dans le document.</b></li> <li>• L'élève identifie comme <u>pertinent</u> le document 3 <b>et</b> mentionne les 3 critères rencontrés (thème, lieu, temps).</li> <li>• L'élève justifie la <u>pertinence</u> du document 3 en confirmant les 3 critères rencontrés par des <b>informations puisées dans le document.</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">0-3 (x3)</p> <p style="text-align: center;">0-4 (x3) = 21 points</p> <p style="text-align: center;">0-3</p> <p style="text-align: center;">0-2-4-6 = 9 points</p>
<p><b>2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ</b></p> <p style="text-align: center;"><i>45 points</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève coche la case s'y fier ou s'en méfier <b>et</b> cite une raison valable en lien avec la case cochée.</li> <li>• L'élève justifie correctement cette raison à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de ses connaissances.</li> </ul> <p><b>ATTENTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Seules 15 raisons, notées dans les cases ad hoc, seront prises en compte.</li> <li>▪ Aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs de contenu.</li> <li>▪ Il sera retiré 3 points pour tout document ne comportant aucune raison de confiance ou de méfiance.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">1 pt (x15)</p> <p style="text-align: center;">2 pts (x15)</p> <p style="text-align: center;">= 45 points</p> <p style="text-align: center;">(-3 x .....)</p>
<p><b>3. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ – PROFONDEUR</b></p> <p style="text-align: center;"><i>20 points</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève énonce 5 nouvelles raisons valides de se fier ou de se méfier s'appuyant sur la confrontation du contenu des documents.</li> </ul> <p>Pour être valide, la raison doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être correcte, c'est-à-dire ne comporter aucune erreur de contenu ;</li> <li>- s'appuyer sur la confrontation <b>explicite</b> du contenu de plusieurs documents.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">0-1-4 (x5)</p> <p style="text-align: center;">= 20 points</p>
<p><b>4. LANGUE ET SOIN</b></p> <p style="text-align: center;"><i>5 points</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orthographe correcte.</li> <li>• Expression correcte (lexique, syntaxe).</li> <li>• Soins, lisibilité.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">0-2</p> <p style="text-align: center;">0-2</p> <p style="text-align: center;">0-1</p> <p style="text-align: center;">= 5 points</p>
<b>TOTAL :</b>		<b>100 points</b>

<sup>1</sup> Voir remarque dans le guide de correction p. 3.

## Description des critères de correction

À la suite de la présente description, le professeur trouvera une grille qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction. Elle propose quelques réponses possibles.

D'une façon générale, doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions de la grille, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la grille, mais dont le professeur valide le contenu.

La difficulté principale consiste à interpréter les réponses formulées par les élèves par rapport aux propositions de la grille et à les évaluer de façon aussi cohérente que possible quel que soit le correcteur.

### 1. Analyse de la documentation : le critère de pertinence

L'élève doit déterminer et justifier la pertinence des documents 1 à 4.

Attention

1. Dès que l'élève coche erronément la case pertinence ou non pertinence, aucun point n'est attribué pour le document concerné.
2. De la même manière, l'élève qui coche correctement la case pertinence ou non-pertinence mais qui n'apporte aucune justification n'obtient pas de points pour ce document.
3. Le document 3 est pertinent ; les documents 1, 2 et 4 ne sont pas pertinents.  
Cependant, si l'élève considère le document 2 comme pertinent et justifie son choix en écrivant « *ce que l'on voit est une manifestation de la crise liée au choc pétrolier. DONC, le choc pétrolier est bien une cause de la crise des années 70* », dans ce cas la réponse doit être validée et vaut 7 points.

Pour le **document pertinent** (doc. 3), l'élève obtient :

- **3 points** pour l'avoir coché comme tel et avoir mentionné d'une manière ou d'une autre que les critères de thème, de lieu et de temps qui cadrent la question de recherche sont respectés. Cette mention peut différer selon les pratiques de classe. On trouvera, à titre d'exemple :  
« *Thème : OK, date OK, lieu OK* » ou « *Thème : facteurs qui expliquent la crise économique, lieu : monde occidental, date : années 70...* ».
- **2 points supplémentaires par** critère confirmé par des informations précises tirées du document.  
À titre d'exemple, toujours pour le document 3, l'élève confirme le critère en précisant :  
pour le thème : « *le document évoque une cause de la crise : le prix du pétrole imposé par l'OPEP écrase les pays occidentaux* »,  
pour le lieu : « *les personnages écrasés représentent les pays occidentaux* »,  
pour la date : « *la caricature date de 1974* ».

Au total, pour le document pertinent, l'élève peut obtenir un maximum de **9 points**.

Pour chaque **document non pertinent** (doc. 1, 2 et 4), l'élève obtient :

- **3 points** pour l'avoir coché comme tel et pour avoir mentionné au moins un critère non respecté.

Pour le document 1, le critère non respecté est celui de la date. L'élève peut également citer le thème. Pour les documents 2 et 4, le critère non respecté est le thème puisque ces documents évoquent les conséquences de la crise des années 70 et non ses causes (ne pas oublier la remarque 3 en haut de cette page).

- **4 points supplémentaires** pour avoir développé ce critère non respecté par des informations précises tirées du document.  
 À titre d'exemple pour le document 1 : « *Le document évoque la crise des subprimes de 2007 et non celle des années 1970* ».  
 À titre d'exemple pour le document 2 : « *Le document évoque les conséquences du choc pétrolier car il illustre les dimanches sans voiture instaurés afin de réaliser des économies de pétrole* ».  
 À titre d'exemple pour le document 4 : « *Le document montre la hausse vertigineuse du chômage au cours des années 1970, ce qui est une conséquence de la crise et non une cause* ».

Au total, pour chacun des documents non pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de **7 points**.

## 2. Critique de la documentation : le critère de fiabilité

L'élève doit rédiger 15 raisons de se fier ou de se méfier concernant les documents 5 à 10.

Attention

1. Pour chaque raison, l'élève doit cocher soit la case « s'y fier », soit la case « s'en méfier ». Si la case cochée est en contradiction avec la raison développée, aucun point n'est attribué pour cette raison.
2. La critique de fiabilité doit couvrir l'ensemble des documents 5 à 10. L'absence de raison pour un ou plusieurs documents sera sanctionnée d'un retrait de 3 points par document non critiqué.
3. L'élève doit rédiger 15 raisons. Le correcteur ne prendra donc pas en considération toute raison supplémentaire, même si elle est correcte.
4. L'épreuve CESS 2017 ne propose pas de critère spécifique d'exactitude. Cependant, aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs importantes soit dans la justification, soit dans la compréhension du document.

Pour chaque raison valable, l'élève peut obtenir **1 ou 3 points** selon qu'il la justifie ou non.

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (*1 point*) ;
- L'élève justifie cette raison à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de ses connaissances (*2 points supplémentaires*).

*0 – 1 – 3 point(s) par raison    Maximum : 45 points*

Voici quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

**DOCUMENT 5**    JEAN BOUVIER, « D'où vient la crise économique mondiale ? »

- L'auteur est compétent : il est un expert de l'histoire économique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est un expert de l'histoire économique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Si l'élève écrit seulement « *l'auteur est compétent* » ou « *l'auteur est un expert* », la réponse vaut 1 point.

Si l'élève développe et précise « *l'auteur est compétent : il est un expert de l'histoire économique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* » la réponse vaut 3 points.

Si l'élève se limite à écrire, « *il est un expert de l'histoire économique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* », on perçoit bien que l'élève met en évidence la notion de compétence de l'auteur, la réponse vaut également 3 points.

**DOCUMENT 8**    RICHARD NIXON, *LA VRAIE GUERRE*

- L'auteur n'est pas neutre : en tant que président des États-Unis, il a été acteur des faits et nous fait part de sa vision personnelle.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteur n'est pas neutre. Une telle réponse vaut 1 point.

Par contre, une réponse comme « *l'auteur n'est pas neutre, il était président des États-Unis et donc acteur des événements qu'il relate* » vaut 3 points.

### **3. Critique de la documentation : le critère de fiabilité et de profondeur - liens entre les contenus de plusieurs documents**

Ce critère permet de valoriser une analyse approfondie de la documentation. Le dossier documentaire a été composé de sorte qu'à plusieurs reprises des informations contenues dans un document soient confirmées ou infirmées par un autre document.

L'élève doit rédiger 5 nouvelles raisons de se fier ou de se méfier issues de la confrontation des contenus des documents 5 à 10.

Pour chaque raison, l'élève doit cocher soit la case « s'y fier » soit la case « s'en méfier ». Si la case cochée est en contradiction avec la raison développée, aucun point n'est attribué pour cette raison.

Pour chaque raison valable, l'élève peut obtenir **1 ou 4 point(s)** selon qu'il la justifie ou non.

Par exemple :

**DOCUMENT 5** Jean BOUVIER, « D'où vient la crise économique mondiale ? »

- La seconde partie de l'analyse de l'auteur évoquant des causes multiples à la crise des années 1970 rejoint celle de l'économiste MANDEL dans le document 10 (SE FIER).

Si l'élève écrit seulement « *les informations du document 5 sont confirmées par celles du document 10* », la réponse vaut 1 point.

Si l'élève développe et précise « *l'auteur du document 5 et celui du document 10 attribuent à la crise des années 70 des causes multiples* », la réponse vaut 4 points.

*0 – 1 – 4 point(s) par raison    Maximum : 20 points*

Exemples de liens entre les documents :

**Document 5** Bouvier

- La première partie de l'analyse de l'auteur sur le rôle majeur du choc pétrolier comme facteur de crise est confirmée par le témoignage de Nixon dans le document 8 (SE FIER).
- La seconde partie de l'analyse de l'auteur évoquant des causes multiples à la crise des années 70 rejoint celle de l'économiste Mandel dans le document 10 (SE FIER).
- ...

**Document 6** Wikipédia

- Certaines informations comme la multiplication par 4 du prix du pétrole en 1973 sont confirmées par les experts, auteurs des documents 5 et 10 (Bouvier et Mandel) (SE FIER).
- ...

**Document 7** Julius

- Certaines informations comme le contexte de la guerre du Kippour, la déclaration d'embargo de l'OPEP sont confirmées par l'encyclopédie en ligne au document 6 et l'auteur du document 8 (SE FIER).

- L'auteur explique que seule la crise pétrolière est la cause de la crise économique européenne. Le document 5 rédigé par un historien spécialiste de l'économie propose une analyse beaucoup plus nuancée et parle de causes multiples à la crise économique européenne, causes antérieures au choc pétrolier. L'auteur du document 10 énonce également des causes multiples (SE MEFIER).
- ...

**Document 8** Nixon

- L'auteur explique que seule la crise pétrolière est la cause de la crise économique européenne. Or, dans le document 5, un historien propose une analyse beaucoup plus nuancée et parle de causes multiples à la crise économique européenne, causes antérieures au choc pétrolier (SE MEFIER).
- L'auteur explique que seule la crise pétrolière est la cause de la crise économique européenne alors que l'économiste Mandel propose une analyse totalement différente dans le document 10 (SE MEFIER).
- Certaines informations relatives à l'impact de la crise pétrolière sur l'Europe peuvent être recoupées avec celles de certains économistes présentées par Bouvier dans le document 5 (SE FIER).
- Certaines informations comme la guerre du Kippour et l'embargo de l'OPEP peuvent être recoupées avec celles du document 6 (SE FIER).
- ...

**Document 9** Zac

- La caricature montre la domination des pays producteurs de pétrole comme cause de la crise comme le prétend également Nixon dans le document 8 (SE FIER).
- Le message de l'auteur qui attribue la cause du choc pétrolier à la politique d'embargo de l'OPEP se retrouve dans le document 6 (SE FIER).
- La caricature fait écho à la première partie de l'analyse développée par Bouvier dans le document 5 qui fait du choc pétrolier le facteur majeur de la crise (SE FIER).
- ...

**Document 10** Mandel

- L'analyse de l'auteur évoquant des causes multiples à la crise rejoint l'interprétation nuancée développée dans le document 5 par Bouvier (SE FIER).
- ...

## GRILLE DE CORRECTION (À PHOTOCOPIER)

NOM :

Prénom :

Classe :

### 1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE DES DOCUMENTS 1 À 4

<p>L'élève identifie comme non pertinent le document 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en mentionnant que le critère date ou thème est non respecté ; <i>0 – 3 points</i></li> <li>▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 4 points</i></li> </ul> <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 2<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en mentionnant que le critère thème est non respecté ; <i>0 – 3 points</i></li> <li>▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 4 points</i></li> </ul> <p>L'élève identifie comme pertinent le document 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en mentionnant les 3 critères rencontrés ; <i>0 – 3 points</i></li> <li>▪ en les confirmant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 2 – 4 – 6 points</i></li> </ul> <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en mentionnant que le critère thème est non respecté ; <i>0 – 3 points</i></li> <li>▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 4 points</i></li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">4</td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">4</td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">6</td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">4</td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center; font-weight: bold;">30</td></tr> </table>		3		4		3		4		3		6		3		4		30
	3																		
	4																		
	3																		
	4																		
	3																		
	6																		
	3																		
	4																		
	30																		

### 2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITE DES DOCUMENTS 5 À 10 15 RAISONS

Doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions ci-dessous, mais de contenu équivalent ;

- toute réponse non évoquée ci-dessous, mais dont le professeur valide le contenu.

Aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs de contenu.

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (+ 2 points)  
*0 – 1 – 3 point(s) par raison Maximum : 45 points*

**DOCUMENT 5** Jean BOUVIER, « D'où vient la crise économique mondiale ? »

<p><b>Raisons de se fier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur est compétent : il est un expert de l'histoire économique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.</li> <li>▪ L'auteur est compétent : il enseigne l'histoire économique dans plusieurs universités.</li> <li>▪ L'auteur est reconnu : il est auteur de travaux reconnus.</li> <li>▪ L'auteur est reconnu : il est publié par la revue <i>L'Histoire</i> à laquelle participent des historiens reconnus.</li> <li>▪ L'auteur est précis : il confronte et classe les analyses de différents économistes.</li> <li>▪ L'auteur est précis : il distingue différents types de causes, accidentelles ou structurelles, exogènes ou endogènes.</li> <li>▪ ...</li> </ul> <p><b>Raisons de se méfier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur a été engagé politiquement : il a été membre du parti communiste et cela a pu influencer sa lecture de la crise.</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="text-align: center;">pts</td></tr> </table>		pts
	pts		

<sup>2</sup> Voir remarque dans le guide de correction p. 3.

**DOCUMENT 6** WIKIPÉDIA, extrait de l'article « Premier choc pétrolier »

**Raisons de se fier (exemples)**

- Wikipédia est une encyclopédie participative et collaborative dont le contenu est alimenté par de multiples contributeurs qui peuvent se compléter, se corriger et se contrôler mutuellement.
- La présence d'hyperliens dans l'article ou la mention d'une source permet au lecteur de recouper et d'approfondir de nombreuses informations.
- L'auteur est précis : il distingue les causes principales des causes apparentes communément admises, il s'appuie sur des chiffres que l'on pourrait vérifier.
- L'auteur réfléchit en termes de cause-conséquence et a le souci de contextualiser les faits : sous-titre « contexte et causes ».
- ...

**Raisons de se méfier (exemples)**

- Bien que l'auteur cite une de ses sources, la présence d'un encart en haut de page indique que cet article ne cite pas suffisamment ses sources.
- C'est une encyclopédie libre : il ne faut être ni expert, ni scientifique, il suffit d'être bénévole pour y écrire.
- Malgré l'onglet « historique », il est difficile d'identifier clairement l'auteur de l'article et ses compétences.
- ...

	pts
--	-----

**DOCUMENT 7** JULIUS, "Uncle Sam says you: I want Dollars"

**Raisons de se fier (exemples)**

- L'auteur est un témoin direct des faits : il vit la crise pétrolière et en subit comme citoyen les conséquences.
- L'auteur fait preuve de connaissances quant à l'actualité internationale : enlèvement de la guerre du Vietnam, crise du dollar, Golden sixties en Europe.
- ...

**Raisons de se méfier (exemples)**

- On ne sait pas qui se cache derrière le pseudonyme de Julius : il est donc impossible pour le lecteur de vérifier la compétence de l'auteur.
- L'auteur est engagé politiquement : il réalise une planche BD pour un magazine d'extrême-droite, *Nouvel Europe magazine*.
- L'auteur, par le biais de la rhétorique populiste, veut, notamment, convaincre le lecteur "victime de la crise" de l'existence d'un complot fomenté en toute opacité par quelques capitalistes américains.
- L'auteur fait appel à l'émotion du peuple: il exagère et agite des peurs (émeutes, famine)
- L'auteur utilise un vocabulaire ou des dessins insultants voire racistes.
- ...

	pts
--	-----

**DOCUMENT 8** Richard NIXON, *La vraie guerre*

**Raisons de se fier (exemples)**

- L'auteur est bien informé : il est à la fois témoin et acteur des faits car il exerce la fonction de président des États-Unis durant le 1<sup>er</sup> choc pétrolier.
- ...

**Raisons de se méfier (exemples)**

- L'auteur n'est pas neutre : en tant que président des États-Unis, il a été acteur des faits et nous fait part de sa vision personnelle.
- L'auteur manque de nuance : il utilise un vocabulaire orienté comme « stupéfiante, spectaculaire, extrêmement douloureuse », « le caprice de... »... « une position si autoritaire ».
- L'auteur manque de nuance : il attribue la responsabilité du premier choc pétrolier au seul rôle des pays de l'OPEP.
- L'auteur exagère quand il compare, par exemple, la suppression du pétrole dans les pays occidentaux à une attaque nucléaire.
- ...

	pts
--	-----

**DOCUMENT 9** Caricature sans titre de Pino ZAC

<p><b>Raisons de se fier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur est reconnu pour ses caricatures politiques : il est publié dans des journaux de gauche comme de droite dans différents pays européens.</li> <li>▪ L'auteur est un témoin direct des faits: il vit la crise pétrolière et en subit comme citoyen les conséquences.</li> <li>▪ ...</li> </ul> <p><b>Raisons de se méfier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur publie dans le <i>Pourquoi Pas ?</i>, un hebdomadaire satirique et politiquement orienté.</li> <li>▪ La caricature implique l'exagération : le dessin montre par l'utilisation d'un fouet la « correction » violente de l'Occident par un monde arabe en position de force.</li> <li>▪ La caricature induit un discours simplificateur : il réduit les pays producteurs de pétrole à un seul personnage représentant un cheikh arabe.</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">pts</td> </tr> </table>		pts
	pts		

**DOCUMENT 10** Ernest MANDEL, *La crise 1974-1978*

<p><b>Raisons de se fier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur est compétent et reconnu : son traité d'économie marxiste a bénéficié d'une large diffusion en plusieurs langues.</li> <li>▪ L'auteur est spécialiste : il est économiste de formation.</li> <li>▪ L'auteur est précis et rigoureux : il énumère une série de dates de crises économiques que l'on pourrait vérifier et il cite avec précision un ouvrage et ses auteurs.</li> <li>▪ ...</li> </ul> <p><b>Raisons de se méfier (exemples)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'auteur est politiquement engagé : dirigeant trotskiste et théoricien marxiste.</li> <li>▪ Le propos de l'auteur est idéologiquement marqué : il propose une interprétation marxiste de la crise.</li> <li>▪ L'auteur n'est pas neutre : il emploie des termes forts comme « légende, invraisemblable, illogique » pour critiquer la thèse adverse.</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">pts</td> </tr> </table>		pts
	pts		

<b>TOTAL DES POINTS OBTENUS</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">45</td> </tr> </table>		45
	45		
<b>POUR CHAQUE DOCUMENT NE COMPORTANT AUCUN ARGUMENT DE FIABILITE, LE CORRECTEUR RETIRERA 3 POINTS : NOMBRE DE POINTS RETIRES</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>	-	
-			
<b>TOTAL</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;"><b>45</b></td> </tr> </table>		<b>45</b>
	<b>45</b>		

**3. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITE DES DOCUMENTS 5 A 10 – LIENS ENTRE LES CONTENUS DE PLUSIEURS DOCUMENTS (PROFONDEUR) 5 RAISONS**

Doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions du guide de correction, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans le guide de correction, mais dont le professeur valide le contenu.

Aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs de contenu.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents (1 point)</li> <li>▪ L'élève justifie correctement cette raison (+ 3 points) 0 – 1 – 4 point(s) par raison Maximum : 20 points</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">20</td> </tr> </table>		20
	20		

**4. LANGUE ET SOIN**

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orthographe correcte (plus de 5 fautes = 0, moins de 5 fautes = 2)</li> <li>▪ Expression correcte (lexique, syntaxe)</li> <li>▪ Soins, lisibilité</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;"><b>5</b></td> </tr> </table>		2		2		1		<b>5</b>
	2								
	2								
	1								
	<b>5</b>								

**TOTAL GENERAL**

	<b>100</b>
--	------------



## Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CESS-histoire>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES  
[www.fw-b.be](http://www.fw-b.be) – 0800 20 000

Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
[courrier@mediateurcf.be](mailto:courrier@mediateurcf.be)

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution